

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 20 SEPTEMBRE 2019

Première séance se tenant dans les nouveaux locaux de la mairie.
Visite du bâtiment à l'ensemble des conseillers avant l'ouverture de la séance.

I-APPROBATION du PRECEDENT COMPTE RENDU

Approbation, à l'unanimité, du précédent compte rendu.

II-URBANISME

Présentation des dossiers en cours d'instruction.

Permis d'aménager :

- **SCI 2BDL**, aménagement et réalisation de 6 lots à bâtir, chemin du Maron

Permis de construire :

- **GROSJEAN Julien**, construction d'un garage, rue Victor Charreton
- **GARNIER Franck**, construction d'une maison + piscine, chemin de Vacheresse – retrait par le demandeur
- **BILLON Richard**, aménagement d'un logement dans un bâtiment existant, rue Joseph Bédor

Permis de construire modificatif :

- **MANCIER Olivier**, modification implantation filière assainissement, chemin de Paleysin

Déclarations préalables :

- **CLERMONT Gérard**, fermeture d'une terrasse couverte, allée de l'Etang
- **MICHAUD Marion**, division en vue de construire, allée de Courtilioudon
- **TAGHZAOUI Mourad**, déplacement d'un portail et portillon + construction d'un abri de jardin, lot de la Cigalière
- **MONTKISOLAIRE (pour ROUVIERE Patrick)**, installation de panneaux photovoltaïques, route de Chézeneuve
- **REVOL André**, changement de menuiseries, chemin de Vacheresse
- **CRESTANI Maxime**, abri bois ouvert, chemin du château
- **FALCOZ Yolande**, division en vue de construire, chemin de Prémoranges

PLU exécutoire depuis le 15 juillet dernier. Le délai de recours des 2 mois a expiré le 15 septembre dernier. 3 recours ont été déposés : un recours devant le Tribunal Administratif et deux recours gracieux

III-DELIBERATIONS

1/Instauration du Droit de Prémption Urbain

Approbation, à l'unanimité, de l'instauration du droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) du PLU de la commune.

Ce droit de préemption urbain permet à la collectivité d'acquérir le bien en priorité sur l'acquéreur initial.

2/ Approbation du règlement Intérieur modifié de la Maison du Village

Approbation, à l'unanimité, de la modification du règlement intérieur portant sur le nombre de mise à disposition gracieuse de la Maison du Village aux associations communales et de fixer ce nombre à 5 au lieu de 3.

3/ Autorisation donnée au SEDI 38 de lancer les études d'exécution pour l'enfouissement des réseaux électriques et France Télécom chemin de Paternos

Autorisation donnée, à l'unanimité, au SEDI d'engager les études d'exécution pour l'enfouissement des lignes électrique et France Télécom du chemin de Paternos au carrefour du chemin du Maron, dans le cadre des travaux d'aménagements sécuritaires du chemin de Paternos.

Ces travaux devraient être réalisés courant 2020.

La participation financière de la commune est de 21 340 € pour la partie électrique et 44 070 € pour la part France Télécom.

4/ Approbation des versions définitives du Plan Partenarial de Gestion des demandes de logement social et information des demandeurs sur le territoire

Approbation, à l'unanimité, des versions définitives de ce document.

5/ Demande de subvention de l'association « Soleil de Clown »

Proposition à cette association, à l'unanimité, d'un prêt de salle gracieux pour organiser un spectacle.

A défaut, une aide financière sera étudiée ultérieurement.

Cette association permet l'intervention de clowns 2 fois par semaine au service pédiatrique de l'hôpital Pierre Oudot à Bourgoin-Jallieu.

6/ Demande de subvention du Sou des Ecoles de Maubec pour le projet de classe verte

L'école de Maubec a pour projet d'organiser cette année une classe verte pour les élèves de CP au CM2, soit un effectif de 109 élèves.

La participation par enfant est estimée à 200 € soit un coût total de 21 800 €.

Le sou financerait ce projet à hauteur de 9 810 €. La participation des parents serait de 6 540 €.

Une tombola de 1 116 € compléterait ce financement.

Le sou sollicite une aide financière pour mener à bien ce projet.

Allocation, à l'unanimité, d'une subvention totale de 3 400 €, détaillé comme suit :

- la subvention de 2019 de 1 200€
- une subvention 2020 de 1 200 €
- une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

7/Création de 4 postes au service périscolaire

Suite au départ à la retraite d'un agent au service périscolaire, et la redistribution des tâches au sein des agents, modification, à l'unanimité des 4 postes au service périscolaire, au 1^{er} octobre 2019 :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation stagiaire à temps complet en remplacement du poste créé en CDD ;

- Création d'un poste d'adjoint d'animation stagiaire à raison de 32h55 annualisé en remplacement d'un poste créé en CDD
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à raison de 29h15 annualisé en remplacement d'un poste d'adjoint d'animation à raison de 26h40
- Création d'un poste d'adjoint technique à raison de 23h10 annualisé en remplacement du poste à raison de 21h00

8/ Virements de crédits pour rectifier une imputation comptable

Approbation à l'unanimité, suite à une erreur d'imputation comptable, et pour permettre le solde du compte 2313 opération mairie, de virement de crédits d'un montant de 23 419 € :

- Du compte 10226 au compte 2312/041
- Du compte 2313/108 au compte 2313/041

9/ Motion pour la création d'un EPHAD à Villefontaine

Soutien à l'unanimité, de la création d'un EHPAD à Villefontaine et autorisation donnée à Madame le Maire à interpeller les élus nationaux sur ce projet.

10/ Motion pour la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données

Présentation à l'assemblée des 3 scénarios possibles pour la mise en place d'un délégué au RGPD :

- Soit un délégué mutualisé au sein de la CAPI. Un agent serait recruté au sein de la CAPI et mis à disposition auprès des communes via une convention de prestation de service. (Coût non connu à ce jour pour la commune)
- Soit en conventionnant avec le Centre de Gestion de l'Isère
- Soit en contractualisant avec un prestataire privé de manière groupée

11/ Motion d'alerte aux autorités pour le manque d'établissements accueillant des enfants handicapés.

Soutien à l'unanimité, de la création d'IME et autorisation donnée à Madame le Maire à interpeller les élus nationaux sur le manque de structures spécialisées pour l'accueil de ces enfants.

TRAVAUX de REAMENAGEMENT de la MAIRIE

L'emménagement dans les nouveaux locaux a eu lieu.

Quelques finitions restent à réaliser : mobilier urbain, plantations, signalétique.

Une matinée portes ouvertes pour l'ensemble de la population aura lieu le samedi 19 octobre de 9h à 11h.

QUESTIONS DIVERSES

Dates à retenir :

- 5 et 6 octobre : weekend end spectacle Dés en bulle et Une conteuse Merlinchanteuse –Buvette au profit du téléthon
- 12 octobre : Rando nocturne du Sou des Ecoles
- 17 novembre : Vide grenier puériculture de la Chorale
- 24 novembre : Repas des aînés de la commune

Séance levée à 22 heures